

Déjà affligée par la peste de 1586, cette malheureuse cité fut assiégée, en 1595, par une armée de cinq à six mille Lorrains et Français commandés par Tremblecour et dut capituler dans des conditions désastreuses qui ne la sauvèrent pas du pillage.

On conçoit que les questions d'instruction publique restèrent en suspens. Le connétable de Castille, D. Valesco, la reprit sur Tremblecour et la citadelle fut rasée.

Toutefois, après ces désastres, les affaires étant un peu rétablies, le maire, le conseil, les échevins et les principaux habitants s'adressèrent, le 29 avril 1603, au général des Jésuites pour obtenir un collège, lui promettant de chercher les moyens nécessaires pour subvenir à son entretien ; les négociations traînèrent et le contrat de fondation ne put être passé que le 16 août 1610. Il fut stipulé : 1° paiement par la ville d'une rente annuelle de 800 livres nécessaire à la dotation du collège : 2° paiement par les sieurs Claude Tessier et Nicolas de Montgenet de la somme de 27,500 livres dont l'intérêt, à huit pour cent, devait fournir 2,200 livres complétant la dotation annuelle de 3,000 livres ; 3° promesse par les sieurs Tessier et de Montgenet de fournir les meubles nécessaires ; 4° paiement par les mêmes de 3,000 livres pour la sacristie et la bibliothèque ; 5° engagement, pris également par les mê-

*MDXCI primarius civis, regius in euria procurator; id que civibus suis persuadere aluduerat, oblata forlunarum parte, quod exemplum eeteris et incitamentum esset. Dum res in longum dueitur, bellum a Gallis ortum, est. Vrbe capta, regius procurator, cum civilalis flore abduclus, et grandi pretio redimere caput ac libertatem coactus, prislinum consilium si non abiecit, sItem in meliora tempora dislulit : ac postea cum Alberto Ausriaco egit est collegii Vesulani negocium promoveretur. Alberti lilleris excitat cives rem communibus votis composuerunt, et factum collegii felix initium est. (HISTOIRE SOCIÉTÉ JESU. Pan V, liber XV, n. 28). »*